AFFAIRE Nº 7

REGULARISATION versements effectués au budget de 1955 par la Trésorerie Générale

Le Maire donne lecture du rapport.

Saint-Denis, le 14 Février 1956

Mesdames.

Messieurs,

Par bordereau d'émission n° 163 du 10 Janvier 1956 la Trésorerie Générale a versé:

- 2°) Cadres pour formation des listes électorales, année 1955

730 Fts

3°) Pour patticipation de l'Etat aux frais des assemblées électorales dans les communes en 1955

7.465 Ers

Je vous demandes, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir vote par autorisation spéciale la régularisation de ces versements au budger de la Commune pour l'année 1955./.

de Monsuis de l'approbation

Le Maire, Signé: VALLON-HOARAU.

of hour, le 24 Mars 1956

P. le Jecret aire Général le Cluf de Division déléque

tione F. J. Gavarlin

Adopté à l'unanimité.

l'houis le 128 Mars 1956. P. le Irefel et pardily Le rectain Geverne